Europol: adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités pour la période comprise entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Initiative Autriche

2006/0803(CNS) - 04/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/C 311/03 du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

CONTENU : la décision, proposée à l'initiative de l'Autriche, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres.

Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 1,6% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2005 et le 01.07.2006.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 05.12.2006.